

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE PORTANT SUR L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME

(ARTICLE 46 DE LA LOI DE 2014 SUR LES SERVICES DE GARDES D'ENFANTS ET DE LA PETITE ENFANCE)

Philosophie et énoncé de programme:

L'énoncé de programme des **Services à l'enfance Grandir ensemble** sert à encadrer la planification, la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation des activités des trois programmes de l'agence: Le Cerf-Volant et Le Manège, La Maisonnée et Le Carrousel. L'énoncé s'appuie sur les valeurs organisationnelles de respect, professionnalisme et d'innovation ainsi que de la vision établie dans le *Cadre stratégique de l'Ontario sur la petite enfance de 2013*. Le document pédagogique « *Comment apprend-on?* » qui est le cadre de référence commun en matière de programmation et de pédagogie pour les services de gardes agréés de la province ainsi que la *Loi 2014 sur les services de garde d'enfants et la petite enfance* serviront de guides dans l'ensemble du travail accompli quotidiennement auprès des enfants.

Le personnel éducateur doit préparer un programme d'activités quotidien qui cadre avec le document « *Comment apprend-on?* » du ministère de l'Éducation. La philosophie de ce document considère les enfants comme étant compétents, capables de réflexion complexe, curieux et pleins de potentiel. L'enfant étant au cœur même de la famille, du personnel éducateur et de son environnement, l'engagement de tous est essentiel et encouragé.

Suite aux observations des besoins et intérêts des enfants, le personnel éducateur doit initier des activités mais également laisser l'enfant initier lui-même ses propres activités afin de favoriser son développement global (social, affectif, cognitif, moteur et langagier), telles que bricolage, jeux dramatiques, lecture, jeux de motricité et jeux cognitifs; ces activités sont réalisées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. L'emphase est alors mise sur le processus d'apprentissage et non sur le résultat final.

Le personnel éducateur doit mettre le programme d'activités à la disposition des parents (par exemple, affichage de photos avec explication).

L'énoncé sera passé en revue par l'équipe de gestion à tous les mois de septembre afin de s'assurer que celui-ci cadre avec la déclaration de principes concernant la programmation et la pédagogie du Ministère de l'éducation.

L'énoncé de programme fera partie intégrale du Guide de parent pour les trois programmes de Grandir ensemble.

Principes directeurs:

1. Fondements d'apprentissage :

L'approche préconisée dans l'ensemble des trois programmes est inspirée des quatre fondements de l'apprentissage tels qu'élaborés dans le document « Comment apprend-on ».

Appartenance :

Nourrir des relations et des liens authentiques et bienveillants pour créer un sentiment d'appartenance parmi les enfants, entre eux et les adultes, ainsi qu'avec le monde qui les entoure.

Favoriser l'implication des parents et leur sentiment d'appartenance en maintenant une communication constante entre eux et le personnel du centre.

Chaque enfant évolue dans une famille unique sur le plan social, culturel et linguistique et doit pouvoir faire une contribution importante et unique dans son entourage. Grandir ensemble reconnaît chaque enfant comme un individu capable de réussir et nous offrons des programmes et qui mettent en valeur les forces et les capacités de chaque enfant. L'inclusion des familles avec leurs divers points de vue renforce le sentiment d'appartenance.

Les intervenants de Grandir ensemble créeront un sentiment d'appartenance en:

- faisant rayonner le fait français et le sens d'appartenance des enfants et des familles desservies au sein de la communauté franco-ontarienne;
- répondant de façon chaleureuse aux besoins physiques et émotifs de chaque enfant;
- reconnaissant l'individualité de chaque enfant;
- planifiant des transitions en douceur entre le foyer et le service de garde;
- établissant des environnements qui encouragent l'inclusion.
- discutant régulièrement avec les parents afin de les informer de l'évolution de leur enfant au service de garde

Bien-être:

Favoriser le développement sain et sécuritaire des enfants et les aider à renforcer le sentiment de leur identité.

L'environnement joue un rôle important afin de développer un sentiment d'identité, d'autonomie et de compétences chez l'enfant. Un milieu sécuritaire, accompagné d'un soutien progressif au développement de l'indépendance permet à l'enfant de relever des défis

PROGRAMME Le Cerf-Volant et Le Manège



et de persévérer. Des habitudes saines au niveau de l'alimentation, d'activité physique et de sommeil influent positivement sur la santé et le bien-être de l'enfant.

Les intervenants de *Grandir ensemble* favoriseront le développement sain et sécuritaire des enfants en :

- offrant des breuvages et des aliments nutritifs;
- en augmentant l'activité physique des enfants;
- en respectant les rythmes de chaque enfant, ses besoins de jeux vigoureux, de repos et de calme;
- en encourageant la prise en charge de soi et l'autonomie selon la capacité de chaque enfant;
- créant des espaces extérieurs sécuritaires et stimulants;
- favorisant la prise de risque raisonnable afin d'accroître le sentiment de compétence;
- mettant en pratique des interventions appropriées à l'âge et au développement de l'enfant, notamment;
 - Discuter avec l'enfant afin d'identifier les comportements souhaités
 - Diriger les énergies de l'enfant vers une autre activité.
 - Faire des rappels positifs en rapport avec le comportement inadéquat.
 - Ignorer le comportement inadéquat, s'il ne met pas en danger la santé et la sécurité de qui que ce soit.
 - Réorienter l'enfant vers une activité étroitement surveillée.
 - Offrir un renforcement positif du comportement désiré, tant au niveau verbal que non verbal.
- en s'engageant à ne pas utiliser les pratiques interdites suivantes :
 - Infliger des châtiments corporels à un enfant (frapper, serrer plus que la normale, pousser, obliger à consommer de la nourriture, etc.).
 - Restreindre physiquement un enfant, notamment en l'immobilisant dans une chaise haute, un siège d'auto, une poussette ou un autre dispositif à des fins disciplinaires ou pour remplacer la surveillance, sauf si la contention physique vise à empêcher l'enfant de se faire mal ou de faire mal à quelqu'un d'autre et n'est utilisée qu'en dernier recours et uniquement jusqu'à ce que tout risque de blessure cesse d'être imminent.
 - Verrouiller les sorties du centre de garde en vue d'enfermer un enfant, ou enfermer un enfant dans une aire ou une salle dans supervision d'un adulte, sauf si cette mesure est prise lors d'une situation d'urgence et qu'elle est prévue dans les politiques et procédures relatives à la gestion des situations d'urgence du centre.
 - Recourir à des mesures sévères ou dégradantes, à des menaces ou à un langage désobligeant, susceptibles d'humilier l'enfant, de lui faire peur ou de porter atteinte à sa dignité ou à son estime de soi.
 - Crier contre un enfant : hausser le ton de la voix de façon répétitive, constante et/ou inappropriée dans le but de se faire obéir ou pour menacer un enfant.
 - Priver un enfant de la satisfaction de ses besoins fondamentaux, soit le boire ou le manger, l'abri, le sommeil, l'utilisation des toilettes, l'habillement ou la literie.
 - Infliger des dommages corporels à un enfant, notamment en le faisant manger ou boire contre son gré.

Engagement :

Créer des environnements et des expériences basées sur les intérêts des enfants et propices à leur apprentissage par l'exploration, par le jeu et par l'enquête de manière active, créative et motivante. Ces expériences, soutenues par les adultes tiennent compte des besoins individuels des enfants et incorporent une variété d'activités telles le jeu intérieur et extérieur, les jeux actifs et des périodes de repos.

Favoriser l'implication des partenaires communautaires dans le soutien offert aux enfants et à leur famille.

Offrir une diversité de formation et de possibilité de perfectionnement professionnel aux membres du personnel, ainsi qu'aux responsables de garde.

Les programmes de la petite enfance créent des environnements et des expériences propices à l'engagement des enfants par l'exploration, par le jeu et par la curiosité de manière active, créative et motivante.

Ces activités favorisent:

- l'exploration, en permettant à l'enfant de faire des apprentissages par la curiosité;
- l'autorégulation, en réduisant les facteurs de stress afin de promouvoir chez l'enfant des stratégies de concentration et de gestion de ses émotions; des activités de prévention et de sensibilisation sont organisées telles que des jeux sur la reconnaissance des émotions;
- des interactions positives et réceptives entre l'éducatrice et l'enfant et entre les enfants.

Le personnel de Grandir ensemble créera des environnements et des expériences d'apprentissage positifs et propices à l'apprentissage et au développement de chaque enfant par l'exploration en:

- concevant des environnements et des activités qui éveillent la curiosité et incitent à l'enquête;
- offrant une variété de matériaux à multiple usage afin de promouvoir l'exploration par les sens;
- planifiant des horaires conformes aux rythmes naturels de l'enfant;
- participant avec les enfants en tant que co-enquêteurs et co-apprenants;
- documentant la réflexion, l'apprentissage et la compétence de l'enfant;
- invitant les parents à participer à des activités communes avec leur enfant;
- participant à des formations et ateliers leur permettant d'accroître leurs compétences et leur sentiment d'engagement envers les enfants.

Expression:

Faciliter la communication, la curiosité et l'expression sous toutes ses formes par le biais d'exploration et du jeu.

Documenter et évaluer l'impact des stratégies au sein de nos programmes.

L'enfant développe sa capacité de communiquer avec son corps et ses mots. L'exploration du matériel favorise la créativité ainsi que la résolution de problèmes. Un environnement riche et une attention particulière de la part des éducatrices aux questions des enfants jouent un rôle primordial dans le développement de la communication qui est à la base de la littératie.

Le personnel de Grandir ensemble facilitera la communication, la curiosité et l'expression en:

- étant attentif aux divers signaux de l'enfant et en y réagissant;
- assurant une communication efficace avec l'enfant;
- en proposant des activités qui favorisent l'écoute et l'expression entre les enfants;
- en encourageant l'expression par l'offre de matériel qui tient compte des intérêts et des capacités de l'enfant;
- en utilisant du matériel tels les livres et les histoires afin de favoriser l'expression.

1. Le rôle de l'éducatrice et de la responsable de garde

Le rôle de l'éducatrice et de la responsable de garde est d'accompagner l'enfant dans son développement et de promouvoir des occasions d'apprentissage dans un milieu chaleureux et inclusif. Elle écoute et observe l'enfant dans le but de comprendre comment celui-ci donne un sens au monde qui l'entoure afin de mieux l'encadrer dans ses apprentissages. Elle documente ses observations et discute avec les familles afin de comprendre l'enfant en tant qu'individu.

Afin de favoriser l'engagement des parents et une communication continue à propos du programme et de leurs enfants, le personnel éducateur doit mettre le programme d'activités à la disposition des parents (par exemple, affichage de photos avec explication).

Ses observations lui permettent de créer un milieu riche qui favorise l'apprentissage de l'enfant ainsi que son développement, sa santé et son bien-être.

2. L'enfant, membre de sa famille et de sa communauté

L'enfant est un membre intégral et vital de sa famille et de sa communauté. Nous reconnaissons que la famille exerce un rôle primordial et déterminant dans le développement de l'enfant de par son unicité sur le plan social, culturel et linguistique.

Toute activité proposée dans le cadre des programmes de Grandir ensemble soutient des interactions positives entre les enfants, les parents, le personnel et la communauté et encourage l'auto régularisation. La participation des parents et le dialogue continu entre le personnel de l'agence et les parents fait partie intégrale de l'approche préconisée par l'ensemble des programmes (par exemple, communication quotidienne, rencontre au besoin, élaboration d'un plan de soutien).

Grandir ensemble fera appel à ses partenaires communautaires (par exemple les professionnels du domaine de la petite enfance, la bibliothèque publique, les services d'urgence, le bureau de santé, les commerçants etc.) afin de soutenir les apprentissages des enfants qui fréquentent leurs programmes.

3. Formation et développement professionnel:

Grandir ensemble dispose d'un programme de formation continue pour ses employés ainsi que pour les fournisseurs de services de garde en milieu familial afin d'assurer une constance dans l'approche utilisée au sein de tous ses programmes.

Des rencontres régulières de la communauté d'apprentissage du Comment apprend-on? regroupant les gestionnaires de programme, les coordonnateurs des programmes Cerf-Volant, Le manège et les conseillères de La Maisonnée, assurent une approche intégrée qui est solidement ancrée dans les principes du « Comment apprend-on? » De plus, les membres du personnel sont appelés à participer aux rencontres d'équipe et inter-équipes afin de parfaire leurs connaissances.

4. Mise en œuvre :

La direction générale, les gestionnaires, les coordonnatrices des trois programmes, et les conseillères de La Maisonnée s'assureront que l'énoncé de programme, les approches préconisées dans son énoncé de programme soient mises en œuvre dans le cadre de l'exploitation de tous ses programmes et mettra en place des stratégies afin de documenter et évaluer les stratégies utilisées dans la mise en œuvre de cet énoncé, notamment en;

- S'assurant que le superviseur aille au moins une fois par semaine dans tous les locaux afin d'observer la mise en œuvre de l'énoncé et de s'assurer que les pratiques interdites ne sont appliquées en aucun temps. Des rapports d'observation seront remplis et mis aux dossiers des employées au moins deux fois par année.
- Discutant de l'énoncé de programme lors de réunions d'équipe, de CAP et de rencontres individuelles au besoin,
- S'assurant que les pratiques interdites spécifiées dans la section du « Bien-être » ne sont appliquées en aucun temps.

PROGRAMME Le Cerf-Volant et Le Manège



Dans le cas où une contravention est observée ou identifiée, les étapes suivantes seront appliquées dans chaque site ou programme :

- Description écrite de la contravention mise au dossier de l'employée,
- Rencontre de l'employée pour recueillir sa version des faits et identifier les mesures correctives requises,
- Révision de la politique ou procédure concernée,
- Signature du formulaire « Révision de politiques en cours d'année »,
- Évaluation pour déterminer si une rencontre de l'ensemble du personnel du site doit être faite pour réviser la politique en question.

Dans le cas où la contravention est en lien avec une allégation de mauvais traitement d'un enfant, les mesures suivantes seront assurées :

- Rapport d'incident grave soumis au Ministère de l'Éducation,
- Signalement à la Société de l'Aide à l'enfance,
- Description écrite de la contravention mise au dossier de l'employée,
- Rencontre de l'employée pour recueillir sa version des faits et suspension immédiate de l'employée pour la durée de l'enquête interne,
- Rapport de rencontre ou de discussion avec les parents des enfants concernés.
- Rencontre des autres personnes impliquées afin d'aller recueillir le plus d'information possibles (collègues, parents, etc.)

Suite aux résultats de l'enquête interne et celle de la Société de l'Aide à l'enfance, l'employée pourra :

- Être réintégrée à son poste avec :
 - Plan d'encadrement spécifiant les mesures de protection supplémentaires si requis (jumelage, formation, observations plus fréquentes, etc.)
 - Révision de la politique de gestion de comportement et signature du formulaire « **Révision de politiques en cours d'année** »
- Congédiée

Pour les employées membre de l'Ordre des éducateurs et éducatrices de l'Ontario, un rapport devra être soumis à l'Ordre.

Dans les deux cas, une évaluation sera faite pour déterminer si une rencontre de l'ensemble du personnel du site doit être réaliser pour réviser la politique de gestion de comportement, incluant les pratiques interdites.

5. Encadrement:

Grandir ensemble veillera à ce que les nouveaux membres du personnel, les fournisseurs de services de garde en milieu familial, les étudiants et les bénévoles prennent connaissance de l'énoncé de programme avant d'interagir avec les enfants. L'énoncé de programme sera passé en revue annuellement et chaque fois qu'une modification y sera apportée. Un registre sera tenu indiquant la date, le nom et la signature de tous les employés, étudiants et bénévoles qui ont pris connaissance de l'énoncé. Les principes du « Comment apprend-on? » seront revus lors de l'évaluation de rendement de l'employé et feront partie intégrale des attentes de l'agence envers son personnel.